REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité : Métropole du Grand Nancy
Type d'annonce : Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 216 000 euros HT
Référence : MGN_2026_032_ED
Date de mise en ligne : Le mardi 06 octobre 2026 à 12:40:01
Date de clôture : Le jeudi 26 novembre 2026 à 12:00:00
Titre : Mission de maîtrise d'œuvre pour les remplacements des menuiseries extérieures et de la centrale de traitement d'air thermodynamique du Muséum Aquarium de Nancy
Descriptif : La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour les remplacements des menuiseries extérieures et de la centrale de traitement d'air thermodynamique du Muséum Aquarium de Nancy.

Le projet consiste à poursuivre la rénovation des extérieurs du musée, engagée à l'occasion du centenaire de l'École de Nancy (1999), qui a permis la restauration de la façade principale sur la rue Sainte-Catherine, ainsi que de la dernière tranche de travaux réalisée en 2021, tout en intégrant le remplacement de la centrale de traitement d'air (CTA) de l'espace muséographique.

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrages bâtiment en réutilisation ou réhabilitation.

L'édifice est classé en intégralité au titre des monuments historiques par l'arrêté du 06 décembre 2016. Il est situé dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) du centre ancien de Nancy. Il restera en activité pendant la durée des travaux.

Le projet objet du marché s'effectue au Muséum Aquarium de Nancy, situé au 34 Rue Sainte-Catherine 54000 Nancy.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 5

Posée le 17/11/2026 à 19:32:09

Bonjour, suite à la modification du DCE, la compétence acousticien ajoutée dans le CCTP nécessite-t-elle l'intervention d'un bureau d'études acoustiques spécialisé ou peut-elle être assurée en interne par le bureau d'études fluides, sous réserve de justifier des compétences et références correspondantes ?

Répondue le 18/11/2026 à 16:03:55

Bonjour,

Il n'est pas exigé que la compétence acoustique soit portée par un bureau d'étude spécifique.

Toutefois, cette compétence devra obligatoirement être présente au sein du groupement et être démontrée.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à notre consultation.
Respectueusement.

Le service commande publique de la Métropole du Grand Nancy

Question n° 4

Posée le 06/11/2026 à 16:39:45

Bonjour,

Merci de nous indiquer si l'architecte du patrimoine doit être le mandataire du groupement ?

Bien cordielement

Répondue le 13/11/2026 à 09:10:40

Bonjour,

La présence d'un architecte du patrimoine est obligatoire au sein du groupement. Toutefois, il n'est pas obligatoirement mandataire. Le point 2.1 du règlement de la consultation est modifié en ce sens.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à notre consultation.
Respectueusement.

Le service commande publique de la Métropole du Grand Nancy

Question n° 3

Posée le 06/11/2026 à 11:49:32

Faut-il prévoir dans notre offre, une prestation sous-traitée pour la réalisation d'une étude structure ou bien celle-ci sera prévue par le MOA après le rendu du rapport DIAG du MOE ?

Répondue le 13/11/2026 à 09:09:20

Bonjour,

Les potentielles études de structure devront être réalisées par le groupement (éventuellement en sous-traitance) et sont à sa charge.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à notre consultation.
Respectueusement.

Le service commande publique de la Métropole du Grand Nancy

Question n° 2

Posée le 06/11/2026 à 11:30:13

Suite à la visite sur site, pouvez-vous nous transmettre des photos du local technique ou se trouve les installations techniques CTA , groupe froid,... ainsi que le cheminement des gaines dans les combles ?

Répondue le 13/11/2026 à 09:08:35

Bonjour,

Des plans, des photos et une vidéo sont ajoutés au dossier de consultation.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à notre consultation.

Respectueusement.

Le service commande publique de la Métropole du Grand Nancy

Question n° 1

Posée le 05/11/2026 à 10:49:24

Bonjour,
Les compétences de l'équipe demandées diffèrent entre le CTTP (article 4.3.1) et le RC.
Pouvez-vous préciser si les compétences suivantes sont requises par le MOA :
- Structure
- Acoustique
- SSI
Cordialement

Répondue le 13/11/2026 à 09:06:05

Bonjour,
Au vu des travaux envisagés, les compétences structure, acoustique et SSI sont indispensables et doivent être présentes au sein du groupement. Le CCTP est complété en ce sens.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à notre consultation.
Respectueusement.

Le service commande publique de la Métropole du Grand Nancy